

# Trouver mes références

recouvrement de votre demande en précisant les références ou titre figurant en haut du présent acte.

\*Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné en haut du présent acte.

**VOIES DE RECOURS** : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :

- cantines scolaires : tribunal administratif

- produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif

- loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance

- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil.

- redevances d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus

\* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.



## Papillon détachable – Références à rappeler

VILLE D'YERRES BUDGET VILLE SIRET 219106911 00015		TRESORIER PRINCIPAL DE BRUNOY 26 ROND POINT DU DONJON 91800 BRUNOY 30001 00312 C916 0000000 43	
Exercice : 2013	Journée : 26/02/2013	Bordereau : 33	Titre : 826
Débiteur : <i>Nom et prénom du débiteur</i>		Net à Payer :	<b>80.25 €</b>
Imputations : 7067 / 251 (80.25)			

**Exercice**

**Numéro  
du titre**

**Montant**